

COURS SUSPENDUS : TRAVAIL en HISTOIRE 5TTR- Mme Decuyper

Les conditions de vie et de travail des ouvriers au XIX^{ème} siècle

Après les vacances, nous allons commencer un nouveau thème sur la Révolution industrielle (19^{ème} siècle). Voici quelques activités sur ce sujet. Tu peux te consacrer à cette partie du dossier pendant les trois semaines. Voici mon adresse mail : marieevedecuyper@gmail.com

Consignes :

Tâche à réaliser : réalisation d'un tableau de synthèse sur les conditions de vie des ouvriers durant la révolution industrielle.

- Voici une série de documents sur les conditions de vie des ouvriers de l'époque.
 1. Lis ou observe les documents et pour chacun d'eux fait ressortir (en soulignant dans les textes ou en commentant les photos) les informations que tu peux en retirer.
 2. Classe les informations recueillies en différents thèmes/domaines (ex : salaire, durée de travail, enfants...).
 3. Réalise un tableau de synthèse sous la forme suivante :

<u>Thèmes/domaines</u>	<u>Documents concernés</u>	<u>Informations recueillies</u>

Doc. 1 :

Nombre d'heures de travail journalier et de journées de travail par an : quelques exemples

CHARBONNAGES	1886	
	Nbre d'heures de travail par jour	Nbre de journées de travail par an
Bray-Maurage-Boussoit	10 à 12 h	295
Strepy-Thieu	10 h	299
Bois-du-Luc	10 à 11 h	285
La Louvière-La Paix	fond 10 à 11 h	296
St-Vaast	jour 12 h	283
Sars-Lonchamps	10 h	284
Mariemont	9 à 10 h	260

Doc. 2 :

Budget en francs de trois ménages de mineurs ; année 1891

	Dour 4 enfants dont 1 travaille	Cuesmes 3 enfants à l'école	Frameries 4 enfants dont 2 travaillent
Revenu total	172	110	207,2
dont salaire du père	117	110	108,4
Dépenses			
nourriture	86,4	88,1	118,1
logement chauffage	12,6	16	14,2
éclairage	5,4	10,5	7,8
habillement	24,5	29,8	28,5
loisirs	19,5	5	23
divers	20,2	12,4	3,2
Différence	+ 3,4	- 51,8	+ 12,4

Salaires et budgets ouvriers en Belgique au mois d'avril 1891, Bruxelles, Ministère de l'agriculture, de l'industrie, des travaux publics, 1892 cité par J.L. JADOULLE et A. TIHON, *Racines du futur*, t. 3, 1992, p. 105

Doc. 3 :

L'ouvrier des villes cherchant à se loger au plus bas prix possible, choisit nécessairement sa demeure dans les rues les plus étroites ou dans les ruelles ou dans les impasses, que le soleil ne favorise jamais, ou presque jamais, de ses rayons, où l'air est corrompu et ne se renouvelle pas facilement, où la malpropreté du sol et les immondices que les habitants accumulent autour d'eux donnent lieu à des émanations de toute nature, émanations qui constituent de puissantes et permanentes causes d'insalubrité. Ainsi, le plus souvent, l'ouvrier ne possède qu'une seule pièce qui sert à tous les besoins du ménage ; cette pièce est fréquemment trop exigüe pour le nombre de personnes dont se compose la famille.

E. DUCPETIAUX, *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, in *Bulletin de la Commission centrale de Statistique*, Bruxelles, 1855. dans J.L. JADOULLE, A. TIHON, *Racines du futur*, t. III, p. 104, Namur, 2000



Quartier ouvrier à Anvers, deuxième moitié du XIXème siècle

(JADOULLE (J.-L.), *Construire l'Histoire*, tome 3, Namur, 2009, p. 135.)

Doc. 4 :

« On nous dit: Prenez garde; ne touchez pas à cette question de la réglementation du travail, car vous touchez au problème de la misère, et si vous empêchiez les enfants de descendre dans la fosse, vous seriez cruels au lieu d'être humains. Mais, est-ce que notre organisation sociale serait ainsi faite qu'il n'y aurait possibilité d'exister pour nos classes ouvrières qu'à la seule condition de laisser descendre dans les mines de pauvres petits êtres qui ne sont pas encore arrivés à leur développement? De malheureux enfants devraient apporter le travail de leurs faibles mains, sans quoi la famille ne pourrait plus subsister. Eh bien, j'ai la certitude que notre organisation sociale n'est point vicieuse au point d'exiger de pareils sacrifices.

[...] C'est qu'en définitive, en laissant les enfants dans les fosses, vous avez créé les sources de la misère, vous avez empiré la situation pour l'avenir. En voulant venir en aide à la famille de l'ouvrier, vous avez fait éclore les germes de la maladie et des infirmités en tous genres. Je n'ai pas, je l'avoue, confiance dans l'initiative privée, je n'ai pas foi dans l'industrie en ces matières et c'est pourquoi je voterai le projet. »

Intervention de M. Bergé lors de la discussion sur la proposition de loi portant modification de l'âge pour la descente et le travail des enfants dans les mines, Chambre des Représentants, séance du 22 février 1878 cité par *Formation historique*, IX, 5 *Les sociétés industrielles*, p. 89, Liège, 1978.

Doc. 5 : *Règlement d'une filature de L'Essonne (France), 1828*

Art. 8 - Tout ouvrier en retard de dix minutes sera mis à une amende de vingt-cinq centimes ; s'il manque complètement, il paiera une amende de la valeur du temps d'absence.

Art. 9 - Une fois entré, un ouvrier ne peut sortir sans une permission écrite, sous peine d'une amende de la valeur de sa journée.

Art. 16 - Toute ouvrière qui laverait ses mains ou des effets quelconques avec le savon de la fabrique paiera trois francs d'amende ; si elle vole du savon, elle sera renvoyée et sa paie confisquée.

Art. 22 - Il est interdit de sortir de l'atelier, sous quelques prétexte que ce soit, pendant les heures de travail ; d'aller plus de trois fois par jour aux toilettes et de s'y trouver plusieurs en même temps, sous peine de vingt-cinq centimes d'amende.

(Dans Louis Bergedon, *L'industrialisation de la France au XIX^{ème} s.*, éd. Hatier.)

Doc. 6 : *Le Peuple*, 13 décembre 1885 cité par VERNIERS (L.), *Lectures historiques*, t. 3, Bruxelles, 1936, p. 185.

« ...Quand les uns ont tout et les autres rien ; quand ceux qui travaillent vivent dans le besoin et ceux qui ont de nombreux loisirs sans travailler, la société n'est pas parfaite. Nous voulons la transformation de l'ordre social actuel, nous sommes socialistes. Nous voulons de grandes réformes politiques pour établir l'égalité entre tous les citoyens ; nous réclamons le suffrage universel (le droit de vote est reconnu à tous les citoyens). »

En Wallonie, la houille est difficile à extraire: les veines sont minces, leur disposition est irrégulière et le charbon contient beaucoup de grisou, responsable d'explosions. Vu le caractère primitif des techniques extractives et surtout la médiocrité des mesures préventives, des catastrophes minières se produisent fréquemment. Elles font chaque fois subir de lourdes pertes à la classe ouvrière.

Doc. 8 : Le travail des enfants dans les mines. Photographie de la fin du XIX^{ème} s.



Doc. 9 : L'impossible instruction des enfants-ouvriers en Belgique. Déclaration d'un publiciste, 1910.

« Dans les verreries, les enfants travaillent tantôt le jour, de 6 heures du matin à 5 heures du soir, tantôt la nuit, de 6 heures du soir à 5 heures du matin. Comment les gamins, qui ont passé la nuit entière à travailler, pourraient-ils être bien disposés dans la journée pour apprendre à lire et à écrire, ou à se perfectionner ? Résultats : 70 % des ouvriers verriers ne savent ni lire ni écrire. »